



PREFET DE L'HERAULT

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 1^{er} décembre 2015

Réaction du préfet de l'Hérault à l'annonce de la création par le maire de Béziers d'une garde biterroise

A l'occasion d'une conférence de presse tenue le 1er décembre 2015, le maire de Béziers a annoncé son intention de créer une « garde biterroise » composée de volontaires bénévoles chargés d'effectuer des patrouilles ou d'assurer la garde de bâtiments communaux. Selon ses déclarations, ces volontaires devront être d'anciens policiers, gendarmes ou pompiers et seraient placés sous l'autorité du chef de la police municipale et désignés comme des « collaborateurs occasionnels du service public ».

Les missions de sécurité publique assurées par les maires sont encadrées par des dispositions législatives et réglementaires, qui prévoient que les personnels intervenants doivent être des fonctionnaires territoriaux agréés par le représentant de l'État et le procureur de la République.

Cette annonce, présentée comme s'inscrivant dans le cadre de l'état d'urgence n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable avec les services de l'État, ni de délibération du conseil municipal de la ville. Enfin, elle fait référence à la notion de « collaborateur occasionnel du service public », cadre limité par la jurisprudence à des situations d'urgence, ou à un événement local exceptionnel, et donc aucunement adapté aux missions que le maire de Béziers entend assigner à sa « garde biterroise ».

Le préfet de l'Hérault demande donc au maire de Béziers de renoncer à son initiative telle que présentée et dissuade les éventuels candidats de se porter volontaire à ces fonctions.

Contact presse :

*SRCI Préfecture : 04 67 61 61 25 pref-communication@herault.gouv.fr
[facebook.com/prefet34LR](https://www.facebook.com/prefet34LR) twitter.com/Prefet34LR*